

Syndicat Intercommunal de  
Fonctionnement et d'Investissement  
du Collège et des Equipements  
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



**Nombre de Membres**

En exercice : 8  
Présents ou représentés : 8  
Votants : 8

**Suffrages exprimés :**

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**N° DCS 02/2026**

**OBJET :**  
**Approbation des procès-verbaux  
des séances du 17 décembre 2025  
et du 11 février 2026.**

Date de la convocation le :  
18/02/2026

Délibération transmise au  
représentant de l' Etat le 13/03/2026  
Liste des délibérations publiée sur le  
site internet du complexe sportif de  
l'Oumière le 16/03/2026  
[complexe-sportif-de-loumiere.com](http://complexe-sportif-de-loumiere.com)

**DELIBERATION  
DU  
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S**

**Séance du mardi 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huitheures, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

**Présents :** M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes Agnès DENIEAU (arrivée après le vote des délibérations), Barbara DESNOYER, MM. Romain BERLAND, David BOSC, Carlos LOGRADO, Sylvain NOUET.

**Pouvoir :** Mme Agnès DENIEAU a donné pouvoir à M. Patrick GAZEU, Mme Patricia PETIT a donné pouvoir à M. Sylvain NOUET.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**

**Assistaient à la séance :** Mme Hélène RIBOURG, conseillère aux décideurs locaux trésorerie de Marennes Oléron, M. Lionel ANDREZ représentant élu suppléant de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron, M. Gilles MIRAMBEAU, directeur adjoint du collège "Le Pertuis d'Antioche" - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du comité. M. David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

**N° 02/2026**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17  
DECEMBRE 2025 ET DU 11 FEVRIER 2026.**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à se prononcer sur l'approbation des procès-verbaux des séances du 17 décembre 2025 et du 11 février 2026, préalablement transmis et joints à la convocation.

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le comité syndical :**

Article 1 : **APPROUVE** les procès-verbaux des séances du **17 décembre 2025 et du 11 février 2026.**

Article 2 : **TRANSMET** la délibération au contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 11 mars 2026.

Le Président,  
Patrick GAZEU